

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

Rapport de la commission Gestion et Finance

Préavis 03 / 2025

Comptes 2024

Préambule :

La Commission de gestion a siégé dans la composition suivante :

Bussigny - Michael Wyssa, Président-rapporteur

Membres :

Chavannes-près-Renens - Nicolas Rayroud, excusé

Crissier – Patrick Voegelin

Ecublens – Nicolas Morel

Prilly - Sylvie Krattinger Boudjelta, rapporteure

Renens - François Delaquis,

Saint-Sulpice – Oleg Yazyev,

Villars-Ste-Croix - Illuminata Perna

Elle s'est réunie le lundi 7 avril 2025 dans la salle du Conseil à Villars-Ste-Croix et le mardi 29 avril 2025 à l'Hôtel de police à Prilly.

La Commission remercie chaleureusement M. Jean-François Clément, Président du CODIR, MM. René Piller et Frédéric Strittmatter membres du CODIR, le Commandant Stefan Bérard, le premier-lieutenant Jacques-André Chappuis responsable finance pour leur disponibilité et leurs explications.

Introduction

La séance de la commission est ouverte par une des membres de la COGEST qui salue la présence des membres du Codir et de la POL.

Le Président du CODIR affirme sa volonté d'instaurer une relation fondée sur la transparence et la confiance. Il encourage les membres de la CoGest à poser toutes leurs questions afin qu'ils puissent mieux comprendre et expliciter leurs pratiques.

Les comptes reflètent un budget validé, témoignant de l'engagement de la POL à gérer les deniers publics avec rigueur. Aujourd'hui, nos différentes institutions sont confrontées à un environnement de plus en plus sous tension au niveau financier, tant au niveau fédéral que cantonal. À l'avenir, nous devons ajuster nos ressources, celles-ci étant appelées à diminuer. Cependant, la majeure partie de notre budget concerne les ressources humaines. Et, la dimension humaine est essentielle à la mise en œuvre de nos actions.

Questions :

Page II :

Pourquoi y a-t-il eu une réduction de l'entretien des véhicules ?

La réduction s'explique par l'intégration croissante de véhicules électriques, qui nécessitent moins d'entretien que les véhicules thermiques. Cela est dû au fait qu'ils comportent moins de pièces mobiles, n'ont pas besoin de vidanges d'huile moteur et utilisent le freinage régénératif, réduisant l'usure des freins.

Trois véhicules anciens ont été remplacés. Ceux-ci auraient nécessités des frais importants d'entretien. Le vote du Conseil intercommunal a permis de les remplacer par des véhicules électriques au travers du préavis électromobilité. Nous n'avions pas anticipé l'acceptation du dit préavis de la part du Conseil intercommunal,

Quelle est la proportion des véhicules électriques ?

Le remplacement total est prévu pour 2030. Actuellement, nous avons 3 véhicules électriques à police secours et 10 autres véhicules non équipés de moyens prioritaires dans les postes de base. En 2025, nous entamons l'acquisition du second lot de 3 véhicules électriques.

« Revenus extraordinaires liés à la rétrocession concernant les aspirants » : pouvez-vous préciser de quoi il s'agit exactement, ainsi que la nature et l'origine de ces montants ?

Il s'agit d'une rétrocession sur la différence entre les coûts budgétés et les coûts réels des aspirants après décomptes. Cette rétrocession est liée aux écarts entre la projection budgétaire initiale, qui prend en compte le nombre d'aspirants annoncé par les corps partenaires, et le nombre réel d'aspirants finalement engagés. Cela peut concerner, par exemple, le coût des intervenants externes, qui peut varier entre le budget alloué par l'Académie et le coût réel à la fin de l'exercice. D'autres frais liés au fonctionnement académique peuvent également être pris en compte dans ce calcul.

Nous annonçons le nombre d'aspirant afin que l'Académie de Police de Savatan puisse établir son budget. Nous en avons annoncé 10 et nous en avons engagé 9. Cette rétrocession rétroactive concerne l'année 2023.

Page III :

**« La nature "Autorités et personnel" présente une diminution de charges d'environ CHF 404'500.-
« : quelle est le montent erroné liée au 2ème pilier ?**

Un montant de CHF 233'000.- est lié à la LPP. Il ne s'agit pas d'une erreur à proprement parler.

Conformément aux statuts de la caisse de pension, les bons résultats enregistrés en 2024 ont entraîné une restitution de 0.5% des cotisations à l'employeur en fin d'année.

Un montant d'environ CHF 71'000.- a été restitué.

Par ailleurs, à la suite d'une décision de l'Assemblée générale de la CIP durant l'été 2023, le taux de cotisation à charge de l'employeur a été réduit de 0.5%.

Enfin, la masse salariale inscrite au budget 2024 avait été établie sur la base d'un taux d'indexation du coût de la vie de 1%. Toutefois, en raison de l'augmentation effective de ce taux à 1.7% en cours d'exercice, le Comité de direction a décidé d'appliquer cette indexation dès le 1er janvier 2024. Il en découle une différence de 0.7%.

Ces trois éléments expliquent ensemble l'écart constaté de CHF 233'000.

Comment expliquer l'équilibre de la masse salariale par rapport aux années précédentes ?

Les années précédentes, des départs n'ont pas pu être compensés. Or, durant l'exercice 2024, il a été possible de compenser les départs avec des nouveaux engagements.

Nous estimons en moyenne 6 départs par année.

Peut-on qualifier ces ajustements de "hasardeux" ?

Le terme "hasardeux" est utilisé ici en raison de la manière dont les budgets précédents ont été élaborés, en tenant compte d'un sous-effectif de 6 ETP par rapport à la dotation ordinaire. En conséquence, il est difficile de prédire avec certitude si ces 6 ETP manquants (moyenne) seront effectivement réalisés dans les comptes, en particulier à cause du turnover réel des policiers.

Actuellement, nous avons 9 aspirants. Pour remplacer les départs, nous ne pouvons pas engager de policiers car nous dépasserions ensuite la dotation ordinaire (DO).

Nous disposons depuis peu d'un outil de suivi pour suivre l'évolution de la masse salariale.

Pourquoi les acomptes de la commune d'Écublens sont insuffisants ?

Elle a bénéficié d'une clé de répartition plus favorable lors de l'élaboration du budget 2024, en raison d'une péréquation adaptée (impôts). Depuis, la situation est revenue à la normale, et la valeur du point d'impôt pour les comptes a retrouvé son niveau habituel. Le Boursier de l'époque, M. Salzmann, s'attendait à ce réajustement lorsque le Chef finance lui a signalé cette différence dans les comptes 2024.

Page 2

6000.3066 : Coût des prolongations du LHC– qu'en est-il de la convention en place ?

Le compte 6000.3066 concerne les frais de subsistance. Le coût des lunchs s'élève à CHF 1'815.25 pour 2024, y compris durant les play-off. Les coûts des matchs de play-off (9 matchs sur la saison 2023-2024) varient en fonction du nombre de personnes engagées et du degré de classification des matchs (rouge, jaune +/-, jaune et verte). Le montant alloué par lunch est de CHF 16.-- par personne. En 2023, le LHC n'a disputé aucun match en play-offs, ni en play-out. Les frais de subsistance ne sont pas en lien avec la convention.

Les frais de subsistances concernent aussi des situations particulières, telle que l'engagement particulier à la suite de l'accident de la tour de Malley-Lumière.
Concernant la Convention, une réponse sera apportée au Conseil après l'interpellation par l'un de ses membres.

Page 3

6001.3123 :

A-t-on connu un hiver particulièrement rude?

Bien que la rampe n'ait pas provoqué de pic de consommation anormal durant l'hiver, ce sont principalement la climatisation et les ventilateurs de bureau qui ont engendré un surcoût énergétique lors des périodes de canicule.

Qui paie pour la rampe du garage conjoint avec la Coop ?

La rampe chauffée répond à une exigence opérationnelle spécifique des services d'urgence (24H/365J), qui doivent garantir en tout temps un accès sécurisé, tant en montée qu'en descente. À cet effet, la rampe est chauffée en cas de risque de gel. Ce dispositif est exclusivement rattaché à la POL et est entièrement pris en charge financièrement par celle-ci.

Cette technique est propre au service d'urgence. La Coop n'en aurait pas l'utilité en fonction de ses horaires d'ouverture.

Est-ce que vous avez des chiffres concernant sa consommation ?

Nous n'avons pas de compteur séparé pour la rampe.

La consommation électrique ne peut pas être attribuée au chauffage, car nous sommes raccordés au réseau de chauffage à distance. Les variations de consommation proviennent principalement de la climatisation.

Est-ce que cela s'enclenche tout seul ou par l'humain ?

Elle s'enclenche automatiquement lorsque la température est négative, via une sonde extérieure.

L'année 2023 a-t-elle été pire que 2024 (canicule, etc.) ? Statistiques par période ?

En 2023, le secteur de Prilly a connu des épisodes de canicule plus intenses que ceux de 2024, avec des températures maximales dépassant les 37 °C lors de deux vagues de chaleur majeures en juillet et août. En revanche, l'année 2024 a été globalement plus chaude.

Pour le surplus, les statistiques sont consultables sur le site de MétéoSuisse via le lien suivant : [Bulletin climatologique année 2024 - MétéoSuisse](#).

Peut-on avoir le détail de ce compte ?

6001.3123	Achats d'électricité	50'500.00
	Electricité Flumeaux 41 / incomp	50'000.00
	Electricité Meunière 3 / incomp	500.00

L'annonce de l'augmentation du prix du kWh pour 2024 a été faite en septembre 2023, soit après l'élaboration du budget 2024. Le prix, entre 2023 et 2024 a enregistré une hausse moyenne de 18% (y.c. nouvelle TVA), soit environ 6 ct par kWh.

Page 5**6024.4399 : Comment s'est terminé le litige évoqué ? Y avait-il une provision prévue ?**

Ledit litige s'est terminé pour les années concernées après avoir dû faire intervenir une société externe pour effectuer le contrôle des décomptes concernés. Seule la facture du décompte allant de du 01.07.2023 au 30.06.2024 est encore ouverte. Une provision de CHF 30'000.-- a été constituée en 2024 à ce sujet car malgré nos demandes répétées, les acomptes n'ont pas été adaptés. Le litige date de la période 2015 à 2023. Un arrangement a été trouvé jusqu'à 2023. La facturation est établie sur la période du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. La dernière facture présente à nouveau des erreurs selon nous. Selon les experts que nous avons mandatés, nous payons une somme juste. Le calcul réalisé par les experts a été établi la volumétrie des locaux.

Page 9**6101.3139 - Quel type de stock est concerné ?**

Il s'agit du stock de munitions d'entraînement, de blets, et de cibles en papier. Le coût des cartouches est de 38 centimes par cartouche, soit CHF 380.- pour 1'000 cartouches.

3114.01 : Quel type de stock est concerné ?

Il s'agit d'un stock tampon de pièces d'uniforme destiné à remédier au turnover. En raison de l'acquisition du nouvel équipement "KEP", ce stock n'a pas été renouvelé, ou uniquement avec les éléments indispensables.

Nous allons venir avec un préavis car toutes les polices de suisse vont changer leur uniforme en 2026. Par conséquent, nous avons renoncé à renouveler notre stock. L'équipement KEP coûte moins cher. Le renouvellement s'étalera sur 3 ans et à terme nous serons à l'équilibre.

3114.01 Comment est-il géré ?

Ce matériel est géré à travers une application de gestion des stocks, en tenant compte des ordres de service relatifs au renouvellement des pièces d'uniformes.

3114.01 Quelle est sa valeur d'achat ?

6101.3114.01	Achats d'habillement	78'000.00
	60 paires de chaussures / incomp	15'000.00
	Equipement pour 6 aspirants (4'000 p/p) / incomp	24'000.00
	150 pantalons Unimatos / incomp	6'500.00
	50 polos manches longues Unimatos / incomp	2'200.00
	Deux tenues Unimatos pour motards ou scootéristes / incomp	3'000.00
	150 polos manches courtes Unimatos / incomp	6'500.00
	Divers Unimatos et autres / incomp	20'000.00
	Imprévus	800.00

Non dépenses :

- *Habillement des aspirants : CHF 4'000.--*
- *Polos, pantalons et pièces diverses UNIMATOS : environ CHF 16'000.-*

Page 10**6120.4359 : À quel prix les armes sont-elles vendues ?**

Les armes sont vendues à CHF 150.-, bien que leur prix d'achat ait été de CHF 630.-. Il s'agit d'armes ayant plus de 10 ans.

Le collaborateur doit fournir tous les documents nécessaires pour l'acquérir. Ce prix est le prix du marché. Celui-ci correspond au prix qui nous a été proposé par un armurier.

Page 13**423 : Quels sont les revenus des immeubles concernés ?**

Il s'agit du revenu des places de parc louées au personnel sur les sites de F41 et d'Ecublens.

La charge se trouve en page 11, au compte 316. En effet, la POL est le preneur de bail pour les places de parc de ses employés, et paye donc les loyers aux Régies concernées

Page 20**Prêt 23-29 : est-il renégociable ?**

Non, car il ne s'agit pas d'un emprunt effectué par un compte courant débiteur.

Page 22**Projet Odyssée : où en est-on ?**

Le programme ODYSSEE, comprenant 9 projets, visait, entre autre, à renouveler le système d'information (SI) central des polices vaudoises (JEP, Sinap, Graphite) par le logiciel POLARIS développé par l'entreprise XPLAIN AG. Toutefois, après une cyberattaque ciblant XPLAIN AG en mai 2023, le Conseil d'Etat vaudois a résilié le contrat avec cette entreprise en février 2024, ce qui a conduit à l'arrêt du projet de renouvellement du SI Central et à une réorientation nécessaire du programme ODYSSEE.

Dans sa séance du 11 décembre 2024, le Conseil d'État, sur recommandations du COPIL ODYSSEE, a validé la poursuite des projets contenus dans le programme, indépendamment du renouvellement du SI central, en attendant qu'un fournisseur soit retenu suite à un appel d'offres public.

Par conséquent, Les coûts du programme, chiffrés à CHF 22 millions et répartis entre les Polices communales et la PCV, sont réalloués pour financer les projets.

La POL ainsi que l'ensemble des partenaires (Polcoms/PCV) du programme ODYSSEE, feront face à des coûts supplémentaires liés au renouvellement du nouvel SI central, principalement en raison des évolutions technologiques récentes.

A ce stade, par l'intermédiaire de leurs représentants au COPIL Odyssée, les Polcoms ont indiqué que les préavis votés nécessiteraient une demande de crédit complémentaire à l'image de l'exposé des motifs et projets de décret (EMPD).

Le CoDir a accepté de continuer de participer au programme ODYSSEE à l'instar des autres corps de police du canton.

Délibération :

La commission recommande l'acceptation du préavis, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis présenté par le Comité de Direction

Oùï le rapport de la Commission de gestion Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

ADOPTE

Les comptes de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" arrêtés au 31 décembre 2024.

Pour la commission de gestion et finance de la police de l'ouest,

Sylvie Krattinger Boudjelta rapporteure, Prilly et Michael Wyssa, président rapporteur, Bussigny